

**AVIS AUX DÉTENTEURS DE MANITOBA BUILDER BONDS
OBLIGATIONS À TAUX VARIABLE ET À INTÉRÊTS ANNUELS
SÉRIE 10 – ÉMISE LE 15 JUIN 2008 ET VENANT À ÉCHÉANCE LE 15 JUIN 2013
SÉRIE 11 – ÉMISE LE 15 JUIN 2009 ET VENANT À ÉCHÉANCE LE 15 JUIN 2014
SÉRIE 12 – ÉMISE LE 15 JUIN 2010 ET VENANT À ÉCHÉANCE LE 15 JUIN 2015**

Les détenteurs d'obligations des Builder Bonds Séries 10, 11 et 12 à taux variable peuvent demander le rachat de leurs obligations, en totalité ou en partie, à la date de rachat prochaine du 15 juin 2012. Les détenteurs des séries 10, 11 et 12 peuvent demander le rachat de leurs obligations le 15 juin de chacune des années subséquentes jusqu'à l'échéance des obligations. **Les demandes de rachat ne seront pas acceptées avant le 1 juin 2012.**

Si vous souhaitez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos obligations, la procédure est la suivante :

1. **Toutes les demandes de rachat doivent être soumises directement au bureau de l'agent comptable des registres, Valiant Trust Company.**
2. Les demandes de rachat peuvent être soumises en utilisant deux moyens:
 - a) Téléphoner à l'agent comptable des registres en composant le 1- 855-669-4999, du lundi au vendredi pendant les heures de 8 h 00 à 16 h 30 (temps central). Veuillez avoir à la portée de la main votre formulaire de confirmation de transaction et tous les renseignements afférents au compte bancaire qui accueillera les fonds virés. Le formulaire de confirmation de transaction vous a été expédié par la poste peu de temps après l'achat de vos obligations.
 - OU**
 - b) Remplir et signer le formulaire de rachat et de virement qui accompagne le formulaire de confirmation de transaction.

Le formulaire dûment rempli, doit être expédié à l'adresse suivante :

Valiant Trust Company
606-4Th Street SW
Bureau 310
Calgary (Alberta) T2P 1T1 ou transmis par télécopieur en composant le 1-855-375-6916

Dans le cas des obligations conjointes, les deux personnes doivent signer la demande de rachat. Les sociétés détentrices d'obligations (exemple : la Société ABC) doivent soumettre leurs demandes de rachat par écrit, accompagnés d'une preuve acceptable indiquant que le signataire est autorisé à agir au nom de la société.

3. **Si vous souhaitez recevoir votre paiement le 15 juin 2012, votre demande doit être reçue par Valiant Trust Company au plus tard le 11 juin 2012. Si votre demande est reçue entre le 12 et le 15 juin, le paiement sera viré à votre compte bancaire le 21 juin 2012. Toute demande de rachat doit être reçue au plus tard le 15 juin 2012.**
4. Le montant qui vous est dû sera viré directement à votre compte bancaire et comprendra la valeur nominale des obligations rachetées au 15 juin 2012. Pour le rachat des obligations à intérêts annuels le versement de la valeur nominale des obligations rachetées sera effectué séparément de la valeur de vos intérêts.

Le versement de votre capital et de vos intérêts sera effectué par virement automatique dans votre compte bancaire en fonction des renseignements indiqués dans votre dossier au 31 mai 2012.

Toute modification de vos données bancaires doivent être signalée au plus tard le 28 mai 2012. Veuillez communiquer par télécopieur avec l'agent comptable des registres, Valiant Trust Company au 1-855-375-6916 ou par écrit à l'adresse cidessus mentionné. (en vous assurant de joindre un chèque portant la mention ANNULÉ):

Si vous ne pouvez fournir un chèque annulé, l'agent comptable des registres exige un formulaire ou une lettre d'autorisation de dépôt direct, rempli par votre institution financière. Ce formulaire ou cette lettre doit inclure le logo, le timbre de domiciliation de l'institution financière qui comprend l'adresse de la succursale, et la signature d'un signataire autorisé de cette institution. Veuillez inclure le nom et le numéro de téléphone du représentant de l'institution. Le formulaire ou la lettre doit également inclure vos renseignements bancaires (numéro de domiciliation, numéro de compte) ainsi que votre nom et adresse.

Pour obtenir plus de renseignements sur les séries en cours de Manitoba Builder Bonds ainsi que les séries échues, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gov.mb.ca/finance/treasury/builderbonds.html.